



# ECOPHYTO 2018

## LES 8 AXES DU DISPOSITIF

- 10 Les Chambres d'agriculture se mobilisent  
*Par Didier MARTEAU, membre du Bureau des Chambres d'agriculture, Président de la Commission Environnement.*
- 11 Produire mieux, pour la santé et pour l'environnement
- 14 L'étude ECOPHYTO Recherche et Développement : Quelles voies pour réduire l'usage des pesticides ?
- 17 ECOPHYTO 2018 - Axe 1 : Évaluer - Axe 2 : Recenser et généraliser - Axe 3 : Innover - Axe 4 : Former et Professionnaliser - Axe 5 : Surveiller - Axe 6 : Spécifique DOM - Axe 7 : Spécifique Zones Non Agricoles (ZNA) - Axe 8 : Suivre et communiquer



**CE DOSSIER A ÉTÉ RÉDIGÉ ET COORDONNÉ PAR :**

Claire VINGUT, APCA,  
Pôle Entreprises et Territoires

**AVEC LA PARTICIPATION DE :**

Nelly LECORRE-GABENS,  
APCA, Pôle Entreprises et Territoires

Pascale BRIAND, Directrice générale  
de l'alimentation, MAAP

Pierre STENGEL,  
Directeur de Recherche INRA

Marie-Sophie PETIT, Chambre  
Régionale d'Agriculture de Bourgogne,

Emmanuel MEROT, Chambre Agriculture  
de Loire-Atlantique

Bertrand CHAREYRON,  
Chambre d'agriculture de la Drôme

David PEREIRA, APCA,  
Pôle Entreprises et Territoires

Olivier ROUMEGUERE,  
Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne

Fatma TERGOU, APCA,  
Chargée de mission formation

Emilie CHERON, chargée de mission  
environnement, CRA Normandie

Sylvie SEUTE, APCA, Pôle Recherche,  
Développement, Formation

Christel CHEVRIER, Chambre Régionale  
d'Agriculture Languedoc - Roussillon

Edmond RUBRICE, Chambre d'agriculture  
de Guadeloupe

Dominique POUJEAUX, MEEDDM

Olivier MANCEAU, Chambre d'agriculture  
des Côtes d'Armor

# ECOPHYTO 2018

## Les Chambres d'Agriculture se mobilisent

Le plan Ecophyto, mis en place à la suite du Grenelle de l'environnement et dans le cadre d'une stratégie plus globale au niveau européen, vise à répondre à l'objectif très ambitieux de réduire, si possible, l'utilisation des produits phytosanitaires de 50 % d'ici 2018.

Au niveau des Chambres d'agriculture, forts de nos connaissances techniques et de notre proximité avec le terrain et les agriculteurs, nous nous impliquons activement à la mise en œuvre de ce plan aux côtés des Pouvoirs publics et des différents partenaires. Ce plan s'inscrit en effet dans la droite ligne de notre engagement pour la performance durable de l'agriculture et des territoires. Il s'appuie et nous y avons largement contribué, sur un cadre méthodologique pragmatique, basé sur la valorisation des bonnes pratiques initiées par des agriculteurs innovants et la complémentarité des compétences et des outils mobilisés par les différents partenaires sur leur cœur de métier.

Ainsi, notre investissement est sans faille dans l'avancement de ces différents volets : évaluation, surveillance biologique du territoire, formation des acteurs, identification et transfert des innovations, expérimentation, conseil, communication et appui à la gouvernance.

Pour réaliser cet important travail, nous nous appuyons sur un Groupe Permanent Chambres d'agriculture, réunissant des élus et des conseillers de chaque région et sur l'implication forte des acteurs de terrain.

Le plan Ecophyto 2018 est donc en marche et nous nous engageons à contribuer, avec pragmatisme, réalisme et ambition, à la réussite de ce dispositif sans précédent, aux côtés des différents acteurs.

Ce dossier permettra à chaque lecteur d'apprécier la complémentarité des 8 axes du plan Ecophyto 2018, au service des agriculteurs, des utilisateurs non agricoles et plus largement de l'ensemble de la société.



**Didier MARTEAU**

*Président de la Commission nationale «Environnement» des Chambres d'agriculture*



# Produire mieux, pour la santé et pour l'environnement

Par Pascale BRIAND,  
Directrice générale de l'alimentation, MAAP



L'enjeu qui se présente devant nous est double : assurer la productivité et la diversité de notre agriculture, tout en protégeant la santé humaine et animale et l'environnement.

Les modes de production intensifs dans les pays du Nord ont permis une sécurisation de la production agricole et des rendements, en ayant largement recours aux intrants, et en particulier aux produits phytopharmaceutiques. Ces derniers éliminent ou réduisent la compétition avec les mauvaises herbes, luttent contre les attaques des bio-agresseurs, et maîtrisent les parasites néfastes à la santé humaine.

Les impacts sur la santé des professionnels qui manipulent ces produits, et les risques potentiels pour le consommateur et la biodiversité, ont amené à une prise de conscience de la nécessité d'une rationalisation et d'une réduction de leur utilisation.

C'est pour donner à ces utilisateurs – agriculteurs, employés municipaux ou jardiniers amateurs entre autres – les outils nécessaires à ce changement en matière de mode de protection des végétaux que le plan Ecophyto 2018 a été élaboré.

## 50% de réduction des produits phytos en 10 ans, si possible

Voulu par le Président de la République à l'issue des conclusions des tables rondes du Grenelle de l'environnement, le plan Ecophyto 2018 a été élaboré par un groupe d'experts issus de toutes les parties prenantes, administration, organisations non gouvernementales, professionnels, instituts techniques, représentants de la recherche ou de l'évaluation.

L'objectif de réduction de 50% de l'utilisation des pesticides en 10 ans, si possible, a été fixé.

L'atteinte de cet objectif s'effectuera en deux temps : par la diffusion immédiate des connaissances, il est possible d'obtenir rapidement une réduction d'utilisation, le développement de la recherche et de l'expérimentation contribuera ensuite à atteindre le seuil fixé.

Avec l'aide des ministères chargés de l'écologie, des fraudes, de la santé, de l'Outre-mer et de la recherche, et en associant, à tous les niveaux du projet, les parties prenantes du plan, le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche met aujourd'hui en œuvre ce chantier ambitieux.

## Une dynamique communautaire

Loin d'être uniquement une préoccupation nationale, la réduction sensible des risques et de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, compatible avec la protection nécessaire des cultures, est une stratégie communautaire. Une directive imposant aux Etats membres de mettre en place des plans d'actions nationaux dans cet objectif a ainsi été publiée en novembre 2009. En mettant en œuvre le plan Ecophyto 2018, la France répond à ces obligations communautaires.

## Une gouvernance collective

L'ensemble des parties prenantes est mobilisé dans la mise en œuvre des différentes actions : administrations, organisations non gouvernementales, professionnels, instituts techniques, représentants de la recherche ou de l'évaluation. Cette dynamique collective est la clé du succès d'un plan qui se veut au service des utilisateurs.



Pascale Briand

© XAVIER REMONGIN/MIN.A.GRI.FR

Le ministre de l'Alimentation, de l'agriculture et de la pêche m'a confié le pilotage de la mise en œuvre opérationnelle du plan Ecophyto 2018. Au sein de la DGAL, la Sous-directrice de la qualité et de la protection des végétaux assure le rôle de chef de projet du plan Ecophyto 2018.

## Un plan bien engagé

Le plan Ecophyto 2018 est la boîte à outils nécessaire à l'amélioration de l'utilisation et à la réduction du recours aux produits phytopharmaceutiques. Le travail est engagé depuis plus d'un an pour mettre en œuvre les différents axes du plan, au niveau national, et dans chaque région, au plus près du terrain.

Les textes réglementaires organisant le financement et sa gouvernance ont été publiés au cours du dernier trimestre 2009.

## TROIS COMITÉS DE PILOTAGE

Trois comités assurent la gouvernance du plan au niveau national :

- le **Comité national d'orientation et de suivi** (dit CNOS), présidé par le ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, rassemble les administrations concernées et les parties prenantes, afin de suivre la mise en œuvre opérationnelle et financière du plan ;
- le **Comité d'experts**, présidé par Jean Boiffin<sup>(1)</sup>, intervient en appui technique au Comité national d'orientation et de suivi. Il fixe les modalités de mise en œuvre des actions, étudie les avis des comités spécialisés et soumet ses propositions au CNOS et au chef de projet Ecophyto 2018 ;
- en amont du Comité national, le **Comité interministériel Ecophyto 2018** réunit les Directeurs généraux des administrations concernées. Au côté de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, il prépare les réunions du Comité national, et les arbitrages financiers à soumettre au ministre chargé de l'Agriculture.

1. Directeur de recherche à l'INRA

Parmi les différentes actions d'ores et déjà engagées, quatre volets sont particulièrement avancés :

- Un réseau de fermes de démonstration est en place sur près de 200 exploitations agricoles dans quatorze régions, pour un déploiement national à environ 1 000 fermes au second semestre 2010 ; il vise à diffuser les bonnes pratiques connues et à collecter des références, et sera renforcé par un réseau d'expérimentation.

## LES ETATS GÉNÉRAUX DU SANITAIRE

Les États généraux du sanitaire ont rassemblé au printemps 2010 plus de 300 professionnels agricoles, experts du monde vétérinaire et scientifiques, qui ont débattu durant trois mois de l'organisation sanitaire française et formulé de nouvelles propositions pour mieux prévenir et maîtriser les risques et incidents sanitaires de demain, ainsi que leurs conséquences économiques.

Un rapport a été remis par les présidents des groupes de travail au ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, M. Bruno LE MAIRE, le 17 avril dernier.

Il préconise notamment :

- la création d'une plateforme d'épidémiosurveillance des risques sanitaires en agriculture ;
- la reconnaissance des compétences des éleveurs dans les soins courants apportés à leurs animaux ;
- la consolidation du statut de vétérinaire public et privé ;
- une clarification des rôles et responsabilités des intervenants dans l'organisation de la surveillance et la lutte contre les maladies ;
- des nouveaux mécanismes de financement public et privé du dispositif et de protection économique des exploitants agricoles vis-à-vis des risques sanitaires.

Sur la base de ces travaux, Bruno LE MAIRE présentera un plan d'action à l'ensemble des parties prenantes, et certains de ces éléments seront discutés dans le cadre du projet de loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche.

Ces discussions serviront à la définition d'une stratégie nationale de développement économique de notre agriculture, à préparer la PAC d'après 2013 et l'évolution des politiques communautaires de santé animale et de santé végétale.



© CHEIK SAÏDOU/MIN. AGRICULTURE

## LE GROUPE « SEMENCES ET AGRICULTURE DURABLE »

*Le groupe de travail élargi « Semences et agriculture durable » a été mis en place en juin 2009. Rassemblant l'ensemble des acteurs impliqués dans les semences, il vise à analyser la situation actuelle du secteur des semences face aux enjeux du développement durable, et à proposer des actions répondant à ces enjeux. Le groupe rendra ses conclusions cet été.*

- Plus de 800 Bulletins de santé du végétal (BSV) ont déjà été publiés. Ces bulletins, régulièrement publiés sur l'ensemble des régions, permettent aux agriculteurs de connaître la situation phytosanitaire du territoire, limitant ainsi le recours aux produits phytopharmaceutiques.
- Les premiers Certiphyto vont être remis dans les prochaines semaines, dans le cadre de l'expérimentation du dispositif lancé en décembre 2009.

- Des actions sont menées en zones non agricoles : des accords cadre entre partenaires volontaires ont été signés, et des plate-formes techniques d'échanges sont créées.

D'autres volets du plan sont engagés, notamment la recherche et l'expérimentation, ainsi que les actions spécifiques aux départements d'Outre-mer.

Enfin, les dispositions législatives de transposition des dispositions communautaires sont prévues dans les lois Grenelle I et II.

## Trois idées fortes

Ce dispositif et cette démarche répondent ainsi à trois idées fortes.

L'agriculteur qui s'engage dans Ecophyto peut réduire son utilisation de phytos, sans perte de compétitivité : des exemples en attestent.

La boîte à outils que constitue Ecophyto fonctionne.

L'Etat, et en particulier le MAAP, continuera à veiller à ce que soient résolues les impasses techniques et à ce que les efforts ainsi consentis par les agriculteurs deviennent des avantages compétitifs : ces démarches répondent aux attentes du consommateur pour une alimentation de qualité en quantité suffisante.

## LE FINANCEMENT D'ECOPHYTO 2018

*Le financement des actions du plan Ecophyto 2018 est en partie assuré par une fraction de la redevance pour pollution diffuse, payée par les agriculteurs lors de l'achat de produits phytosanitaires. Ces fonds sont gérés par l'ONEMA, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques. Dans le cadre d'un programme arrêté par le ministre de l'Agriculture, et après avis d'un Comité Consultatif de Gouvernance, le Conseil d'administration de l'ONEMA délibère sur la répartition des financements entre les différentes actions.*

*La mise en œuvre du plan Ecophyto 2018 s'appuie également sur d'autres financements, dont la participation directe des partenaires et des crédits inscrits au budget des administrations et des organismes publics.*



© M. BONNARD, PHOTO THÉQUE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE VENDÉE

*Les Chambres d'agriculture ont mis en place un réseau de fermes de démonstration qui devrait dépasser 1000 exploitations cette année.*

# L'ÉTUDE ECOPHYTO

## Recherche et Développement : Quelles voies pour réduire l'usage des pesticides ?

(Présentation résumée)

par Pierre STENGEL,  
Directeur de Recherche INRA

**L'étude ECOPHYTO Recherche et Développement est le produit d'une commande conjointe des ministres en charge de l'Agriculture et de l'Environnement. Elle a été confiée à l'INRA fin 2006. Son objectif : produire et évaluer des scénarios nationaux de réduction de l'utilisation des pesticides, en exploitant l'ensemble des références techniques disponibles, au-delà de la littérature scientifique publiée (Volet 1), concevoir le dispositif à mettre en place pour acquérir les nouvelles références expérimentales et savoir faire indispensables, les exploiter et les diffuser (Volet 2). Dans la suite, cette commande s'est située dans le contexte de la décision consécutive au « Grenelle de l'Environnement » de « réduire l'utilisation des pesticides de 50 % en dix ans, si possible ».**

La conduite de cette étude a mobilisé plus de quatre vingt experts, de l'INRA, des Instituts Techniques et des Chambres d'agriculture, de l'enseignement supérieur agronomique et du MAAP, organisés en différents groupes spécialisés. La disponibilité des données expérimentales était en général insuffisante pour fournir une information statistique détaillée des performances d'itinéraires techniques ou de systèmes de cultures novateurs et fortement économes en pesticides. L'extrapolation de résultats et l'évaluation de certains systèmes ont donc dû faire appel au « dire d'expert ». S'il est légitime de considérer l'étude comme le « meilleur produit possible » à partir des données accessibles, et dans un délai compatible avec les besoins

de la décision publique, il n'en reste pas moins que ses limites doivent être présentes dans l'esprit des lecteurs pour l'interpréter avec le regard critique qui s'impose. Au-delà de l'incertitude liée aux sources, les deux principales limites sont les suivantes :

- avoir dû, en raison de la disponibilité de l'enquête sur les pratiques culturales, se fonder uniquement sur 2006 comme année de référence. Bien qu'elle puisse être considérée comme « moyenne », en termes sanitaires et de prix, cela a empêché de prendre en compte la variabilité interannuelle et les risques qu'elle induit ;
- ne pas avoir relié le changement d'usage des pesticides et la réduction de leurs impacts, faute de disposer des outils opé-



La généralisation de la production intégrée nécessiterait le développement des cultures de pois, féverole ou triticale

© PHOTO THÈQUE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE, CA YONNE

**Tableau 1 : La notion de « niveaux de rupture »**

Abréviation	Niveau d'utilisation dans l'exploitation agricole	Appellation retenue dans l'étude
(NA)	Situation actuelle	Niveau actuel moyen
N0	Pas de limitation du recours aux pesticides	Agriculture intensive
N1	Limitation du recours aux pesticides par le raisonnement des traitements en fonction de seuils d'intervention	Protection raisonnée
N2a	N1+ méthodes prophylactiques et alternatives à l'échelle (annuelle) de l'itinéraire technique d'une culture de la rotation	Protection intégrée
N2c	N1 + méthodes prophylactiques et alternatives à l'échelle (pluriannuelle) de la succession de cultures	Production intégrée
N3	Mise en œuvre du cahier des charges de l'Agriculture biologique	Agriculture biologique

rationnels nécessaires, modèle et base de données. Cette limite restreint fortement la notion « d'évaluation » des scénarios étudiés.

## L'étude des scénarios

L'étude des scénarios s'est fondée sur la définition de « niveaux de rupture » (tableau 1). Il s'agit de types de stratégies de protection des plantes, différenciés par leur recours à l'emploi des pesticides. Il convient, à ce sujet, d'insister particulièrement sur le sens différent de deux niveaux de référence. Le niveau N0, dit « intensif » correspond à une stratégie de prévention maximale des dégâts des « bioagresseurs » des cultures, reposant sur l'emploi des pesticides. C'est la référence pertinente pour situer un système de culture dans une échelle de réduction de leur usage. Le niveau statistique actuel, NA, est le niveau d'usage national. Il résulte de la diversité

des pratiques sur le territoire métropolitain. Il est plus faible que le niveau N0, d'environ 40 % en grandes cultures et constitue le repère pour quantifier une évolution nationale. La confusion entre ces deux références induit des incompréhensions portant sur l'ampleur des réductions attendues de certains changements de pratique.

Un premier type de scénario a été construit sur l'hypothèse que l'ensemble de l'agriculture se convertirait à l'un des niveaux de rupture. Cette hypothèse implique que ces scénarios ne décrivent en aucun cas une évolution, ni son rythme : le temps et les changements de contexte n'y sont pas représentés. Les résultats concernant les différents niveaux de rupture figurent au tableau 2. Ils font apparaître le caractère ambitieux de l'objectif du plan ECOPHYTO 2018. Il supposerait une généralisation de la production intégrée, qui comprendrait notamment une modification des rotations et le développement de cultures telles que

le pois, la féverole ou le triticale, associé à une baisse significative de la valeur de la production.

Pour les grandes cultures uniquement, il a été possible d'utiliser la modélisation pour traiter la question inverse : quelle combinaison de niveaux de rupture permettrait d'atteindre un niveau donné de réduction en maximisant la marge brute des producteurs ? Deux niveaux (figure 1) méritent un commentaire particulier. Une évolution de -30 % pourrait être obtenue en combinant la protection intégrée, majoritaire, et la protection raisonnée, sans changement d'assolement. La production baisserait de 5 % et la marge brute serait maintenue. Pour parvenir à -50 %, une extension dominante de la production intégrée et un fort développement de l'agriculture biologique seraient nécessaires. La production perdrait alors 12 % en valeur et la marge environ 5 %.

## Deux approches convergentes

En résumé, les deux approches convergent : une réduction de l'IFT (Indice de Fréquence de Traitement) de l'ordre du tiers, pourrait être accessible avec des techniques connues et sans bouleversement majeur pour l'agriculture nationale. Parvenir à une réduction de moitié impose des chan-

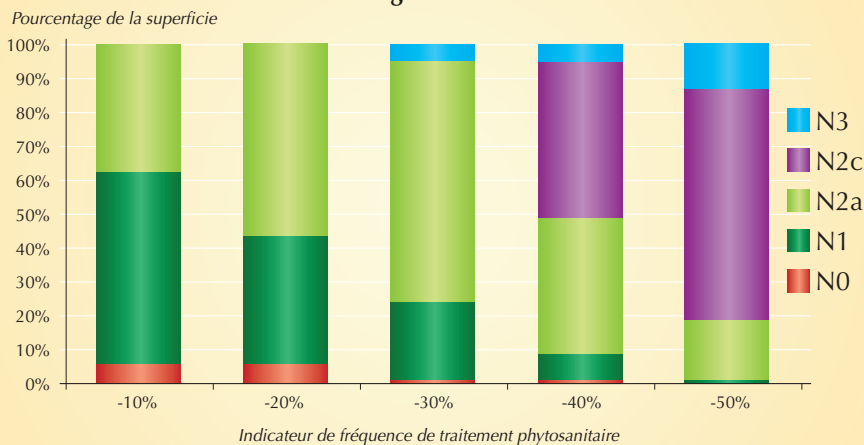
**Tableau 2 : Les scénarios de « conversion totale » aux différents niveaux de rupture – (Variations par rapport au niveau actuel moyen NA en %)**

	IFT*	PRODUCTION	MARGE BRUTE
N0	+43	+12	+9
N1	+3	ε	ε
N2a	-33	-12	-12
N2c	-49	-17	-16
N3	-79	-23	-24

\* Indicateur de fréquence de traitements phytosanitaires  
ε = sans grande différence

Figure 1

**Les combinaisons de niveaux de rupture pour atteindre la réduction  
Le cas des grandes cultures**



gements plus profonds, dont la maîtrise technique reste à acquérir, et qui soulèvent de sérieuses difficultés économiques. L'étude des Jeux d'Acteurs a montré l'ampleur des obstacles à lever : démontrer aux agriculteurs, avec des références de proximité, les performances des nouvelles pratiques, obtenir une évolution coordonnée dans les

filiales, assurant à la fois les moyens du changement (variétés adaptées notamment) et des débouchés rentables.

**Le Volet 2 de l'étude** propose un dispositif pour acquérir les références attendues et les valoriser dans un processus d'accroissement collectif des savoir-faire et des compétences. Il comporte un réseau d'expéri-

mentations de longue durée, sur des systèmes en forte rupture. La cinquantaine d'essais requis serait complétée par le suivi de plusieurs centaines de fermes (800 ou plus) en évolution vers une réduction forte de l'usage des pesticides. Un système d'information dédié permettrait de traiter les données de l'ensemble pour en inférer les conclusions les plus robustes et pour permettre aux acteurs impliqués de les utiliser dans leur processus d'apprentissage personnel et collectif. Ce dispositif devrait mobiliser, dans un engagement coordonné, la recherche et la sphère du développement agricole dont, naturellement, les Chambres d'agriculture.

Ces propositions sont en cours de mise en œuvre dans le cadre du plan ECOPHYTO 2018. L'INRA, l'APCA et certaines Chambres y sont fortement investis. A un niveau plus global, l'étude, si elle n'a pas contribué à la fixation de l'objectif de -50%, a éclairé le débat public à propos de la mention «si possible», autant qu'il était possible de le faire avec rigueur. Elle invite à une interaction très renforcée entre recherche, développement agricole, formation et professionnels, de l'agriculture et des filières. C'est le défi qui est désormais devant nous.



© Gendraud S., PHOTO THÈQUE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE, HÉRAULT

Démonstration de matériels de désherbage mécanique inter-rangs dans les vergers.



# ECOPHYTO 2018

## Axe 1 : Evaluer

**L'objectif de l'axe 1 du programme EcoPhyto 2018 est de mesurer l'intensité de recours aux pesticides et de mieux connaître leurs impacts.**

Le NODU, NOMBRE de Doses Unités, indicateur de pression phytosanitaire, est l'indicateur central du plan EcoPhyto 2018. Il sera renseigné annuellement à l'échelle nationale et des moyennes triennales glissantes seront calculées, afin de tenir compte des variations interannuelles de climat et de pression des bioagresseurs. Il sera segmenté par type de produits (usage agricole, usage non agricole, traitement de semences, produits composés de substances à faible risque), par mode d'action principal (herbicide...) et par caractéristiques toxicologiques et écotoxicologiques.

Afin de permettre son interprétation, le NODU sera accompagné, au sein d'une note de conjoncture, de deux autres indicateurs de pression, le QSA (Quantité de Substance active vendue en France) et l'IFT (Indicateur de Fréquence de Traitement) et d'indicateurs agronomiques, climatiques,

socio-économiques. Des indicateurs de risque et d'impact des pesticides sur l'environnement et la santé seront également mis en place.

Un premier calcul du NODU est établi pour 2008, année de référence du plan, pour les produits à usage agricole uniquement (hors traitements de semences et appâts). Il sera publié prochainement. Les méthodologies de déclinaison du NODU sont à l'étude pour les autres types de produits.

La collecte de données va être renforcée afin de mieux renseigner ces indicateurs. Les enquêtes «Pratiques Culturelles», telle que celle réalisée par le ministère de l'Agriculture en 2006 sur les grandes Cultures, les prairies et la vigne, vont être étendues (enquête Grandes cultures et prairies en 2011, légumes en 2012, viticulture en 2013, fruits en 2014). Des enquêtes phytosanitaires complémentaires seront également réalisées. Ces enquêtes permettent notamment le calcul d'un IFT régional de référence pour les cultures/régions prospectées.

Claire VINGUT

APCA, Pôle Entreprises et Territoires

### CALCUL DU NODU

Le NODU est un indicateur toutes cultures, calculé à partir des données de ventes transmises par les distributeurs. Il rapporte la quantité de chaque substance active vendue à une dose « unité » qui lui est propre.

$$NODU = \sum_{\text{Substances Actives}} \frac{\text{Quantité Substance Active vendue}}{\text{Dose Unité Substance Active}}$$

La dose unité de chaque substance active est calculée à partir :

- de la concentration des produits en substance active,
- de la dose d'homologation des produits par culture,
- des surfaces cultivées des cultures potentiellement traitées.

# ECOPHYTO 2018

## Axe 2 : Recenser et généraliser

**L'axe 2 a pour objet de recenser et de diffuser les itinéraires techniques et les systèmes de culture permettant de réduire l'utilisation des pesticides en mobilisant l'ensemble des partenaires.**

L'objectif poursuivi par l'axe 2 du dispositif ECOPHYTO 2018 passe notamment par la mise en place d'un réseau d'acquisition de références et de démonstration, constitué de fermes et de sites expérimentaux. Il passe également par une amélioration du parc de matériel agricole, par la rédaction et la diffusion de guides pour l'élaboration de stratégies alternatives (guide grandes cultures en 2010, viticulture en 2011), par une facilitation de la mise à disposition d'intrants favorables à la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires. Des travaux spécifiques seront également menés sur des zones à enjeux particuliers, comme certains bassins d'alimentation de captages.

### Le réseau de fermes et de sites expérimentaux

Pour relever le défi d'exploitations innovantes, économes en phytosanitaires et performantes, une phase test du réseau « FERMEcophyto » a doré et déjà été engagée.

La démarche méthodologique proposée pour ce réseau de fermes pilotes est orientée autour de 3 axes :

- l'apprentissage de systèmes de culture économes en phytos par les agriculteurs et les conseillers, la démonstration et la communication vers le monde associatif et le grand public ;

- la production de références sur les performances des systèmes de culture économes, leur pilotage et leur fonctionnement ;

- l'observatoire de la transformation de ces systèmes.

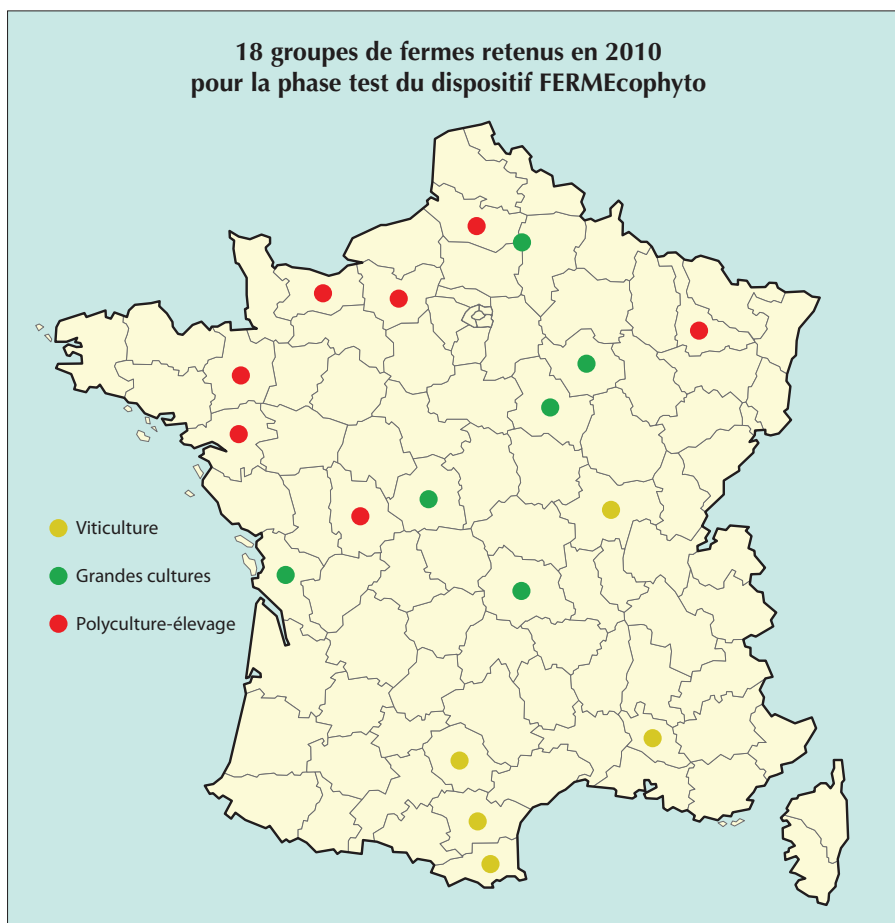
La phase test du dispositif FERMEcophyto, confiée à la Chambre d'Agriculture de Bourgogne avec l'appui de l'INRA et de différents experts, a démarré en mars 2010 avec 18 groupes de fermes en grandes cultures, polyculture-élevage, viticulture (figure 1). Animés par 18 ingénieurs et une cellule nationale, ils regroupent près de 180 exploitations. Parmi ces différents groupes, certains sont assez avancés en ce qui concerne la réduction d'usage des pesticides, d'autres sont aujourd'hui dans la moyenne des pratiques locales. Chaque exploitation

du réseau s'est défini un objectif d'utilisation réduite des pesticides à l'horizon 2013 d'au moins 30% de l'IFT régional de la filière.

Cette phase test, encadrée par un comité de pilotage animé par le MAAP, doit préparer le déploiement du dispositif « FERMEcophyto ». A la fin de cette année, le réseau devrait s'étendre à près de 1000 exploitations, y compris pour les filières fruits et légumes.

Le réseau « FERMEcophyto » doit permettre d'impulser des dynamiques nouvelles d'actions de développement et contribuer à relever le défi d'une agriculture durable pour l'ensemble des exploitations agricoles françaises.

Marie-Sophie PETIT  
Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne





© CA LOIRE-ATLANTIQUE

### Des agriculteurs s'engagent : le groupe de fermes de Loire-Atlantique

Conscients des enjeux actuels et à venir sur la réduction de l'usage des produits phytosanitaires, des agriculteurs considèrent qu'il vaut mieux s'engager le plus tôt possible dans une nouvelle voie, pour ne pas la subir. C'est le cas d'une dizaine d'agriculteurs de la région de Châteaubriant qui, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique, s'engagent vers une réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Ce groupe d'exploitants s'inscrit dans le cadre de la phase test du réseau FERMEcophyto, ainsi que dans un partenariat local avec la communauté de communes du Castelbriantais. Leur volonté est de progresser dans la démarche de réduction des phytosanitaires, en modifiant plus en profondeur leurs systèmes de cultures. Certains ont déjà commencé à mettre en place des itinéraires techniques à bas niveau d'intrants, mais le besoin d'accompagnement et d'échanges avec des conseillers et d'autres agriculteurs engagés vers des systèmes de cultures intégrés, se fait fortement ressentir.

A partir d'un diagnostic agronomique et environnemental, d'apports techniques et d'échanges d'expériences, un plan d'action organisera dans le temps et dans chaque exploitation, la mise en œuvre et le

suivi de méthodes alternatives aux intrants. Cette co-construction de systèmes de culture intégrés sera donc adaptée aux attentes et contraintes de chaque exploitation, avec des objectifs partagés de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires. Ce travail s'engage sur plusieurs années, afin d'acquiescer des résultats et des références à l'échelle d'une rotation.

Une journée « Ferme ouverte » devrait être organisée en octobre 2010 pour communiquer sur l'existence et les objectifs du groupe auprès d'autres agriculteurs et élus locaux.

Témoignage : « *On attaque la troisième année où l'on réduit les phytos. Économiquement parlant, on ne pouvait plus continuer à utiliser les phytos de manière intensive. En nous dirigeant vers la production intégrée, il n'y a pas uniquement une entrée environnementale* », concède Thierry Chantebel, membre du groupe. « *Il faut trouver des solutions pour équilibrer les comptes. J'ai, par exemple, revu mes objectifs de rendement car au final c'est la marge nette qui nous intéresse [...] Avoir un encadrement par la Chambre d'agriculture est appréciable. Différents systèmes sont présents dans le groupe. L'intérêt c'est que l'on peut confronter nos idées pour avancer* ».

Emmanuel MEROT  
Chambre Agriculture de Loire-Atlantique

### La plate forme expérimentale des Techniques Alternatives et Biologiques de la Drôme



Un projet de création d'une plate forme expérimentale en grandes cultures, semences, arboriculture, viticulture, légumes de plein champ, plantes à parfum aromatiques et médicinales est en cours dans la Drôme.

Notre projet est de disposer d'une plate-forme expérimentale dédiée aux techniques alternatives et biologiques en production végétale pour concevoir des systèmes de productions diversifiés, innovants et complémentaires. Porté par la Chambre d'agriculture de la Drôme, il vise à unir les compétences de nombreux partenaires : Chambres d'agriculture, Instituts techniques, groupements de producteurs, INRA, CEMAGREF... La plate-forme sera située sur la Ferme Expérimentale d'Étoile sur Rhône, station inter-instituts rassemblant de nombreux acteurs de l'expérimentation et du développement.

La plate forme sera partagée entre quatre pôles.

- Le pôle 1 permettra d'étudier et d'optimiser des techniques spécifiques par culture afin de lever certains verrous techniques ;
- Le pôle 2 vise à tester et évaluer des systèmes de culture à bas niveaux d'intrants et en agriculture biologique. Un des systèmes intégrera ainsi toutes les solutions alternatives existantes permettant de diminuer l'utilisation de phytosanitaires ;
- Le pôle 3 a pour objectif d'étudier les synergies entre espèces cultivées et la faisabilité de systèmes innovants associant plusieurs espèces (agroforesterie...);
- Le pôle 4 sera transversal et permettra de conduire des expérimentations spécifiques liées à la demande du marché, en partenariat avec les Instituts techniques et les entreprises de l'aval.



Le site d'Etoile sur Rhône abritera la plate-forme expérimentale des Techniques alternatives et biologiques de la Drôme.

Ce projet contribue pleinement aux objectifs du plan Ecophyto 2018. Le pôle 2, permettant d'acquérir des références, pourrait ainsi constituer l'un des sites expérimentaux du réseau qui sera mis en place dans le cadre de l'axe 2. Le pôle 3, permettant d'innover dans la conception de systèmes de culture économes en pesticides et situé plus en amont de la réflexion menée autour du pôle 2, pourra s'intégrer dans les travaux de l'axe 3 du plan.

**Bertrand CHAREYRON**  
Chambre d'agriculture de la Drôme  
Responsable Equipe Agro-environnement  
Coordinateur Ferme Expérimentale d'Etoile

## Le contrôle obligatoire des pulvérisateurs

Suite à l'adoption de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques en 2006, le contrôle obligatoire des pulvérisateurs en service est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> Janvier 2009.

Envisagé depuis 10 ans, ce contrôle s'est pleinement intégré dans le plan Ecophyto 2018 et notamment dans une des actions de l'axe 2 « Améliorer le parc de matériel agricole dans un objectif de réduction de l'usage des pesticides, notamment en appuyant la mutualisation ». En effet, il vise à contrôler, tous les 5 ans, l'état et le bon

2. Cette structure regroupe l'APCA, les ministères de l'agriculture et de l'écologie, l'ONEMA et le Cemagref.

fonctionnement des pulvérisateurs pour arbres et arbustes, ainsi que les pulvérisateurs à rampe de plus de 3m (dans un premier temps).

La mise en place de ce contrôle, son contenu et ses éléments techniques ont bénéficié très largement de l'expérience acquise les années précédentes, dans le cadre des opérations de diagnostics volontaires telles que « Pulvémeux », « Phytomieux », etc. Toutefois, le passage d'un diagnostic volontaire à un contrôle obligatoire sur tout le territoire et encadré par des textes réglementaires précis a constitué un véritable changement.

Plus d'un an après sa mise en œuvre, son déploiement sur le territoire semble avoir réussi. Ainsi, à l'heure actuelle et hormis la Corse et les territoires hors métropole, la plupart des régions semblent disposer d'un ou plusieurs contrôleurs en propre ou bénéficiaire des services de prestataires d'autres régions. De plus, le nombre d'agriculteurs dont le pulvérisateur a été contrôlé au premier trimestre 2010 est pratiquement conforme aux estimations initiales des promoteurs de l'action.

Cette réussite est aussi celle des élus et agents des Chambres d'agriculture qui assurent sur tout le territoire des rôles divers et nécessaires dans :

- le contrôle lui même (plus d'une vingtaine de Chambres),
- l'animation du dispositif national et la représentation des utilisateurs au sein du Groupement d'Intérêt Public Pulvés<sup>(2)</sup>, créé pour l'occasion,
- la formation des contrôleurs avec un centre de formation spécialisé et des formateurs dans toute la France,
- l'animation de certaines équipes de contrôle hors Chambres,
- l'information, la veille et l'appui technique aux agriculteurs.

**David PEREIRA**  
APCA, Pôle Entreprises et Territoires



© J.C. GUTNER, PHOTOAGRICOLE.NET

# Ecophyto 2018

## Axe 3 : Innover

**L'axe 3 porte sur l'innovation dans la conception et la mise au point de systèmes de culture économes en pesticides, par des travaux sur l'écophysiologie, le matériel de traitement, les variétés, la modélisation de nouveaux systèmes, etc. Il est complémentaire de l'axe 2, juste en amont de l'acquisition de références et de la démonstration.**

Une cartographie des actions de recherche menées est en cours, afin de les valoriser et d'identifier les manques. Des priorités de recherche déjà identifiées se situent au niveau de l'écologie et de l'épidémiologie des bioagresseurs qui doit être mieux couplée à l'agronomie, ainsi que de la sélection variétale. Les aspects économiques et sociaux doivent également être approfondis, afin de mieux comprendre les processus d'innovation.

Les Chambres d'agriculture contribuent non seulement à identifier les besoins, mais aussi à l'effort de recherche sur les thématiques liées à Ecophyto au travers de nombreux projets, en tant qu'acteur principal ou en tant que partenaire.

### **Les actions menées à la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne**

Au sein de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, nous expérimentons en micro-parcelles un système de protection intégrée associant certains produits dits « naturels » à des demi doses de produits chimiques, pour les maladies des céréales et de la vigne.



© CA HAUTE-GARONNE

Désherbinage en Haute-Garonne

Nous testons également certains produits reconnus pour stimuler la défense naturelle des plantes (SDP), par la production de protéines PR (Pathogenesis Related) et de phytoalexines qui entrent dans le processus complexe de la relation Plante / Pathogène. Il est nécessaire d'approfondir la connaissance de cette relation pour comprendre les phénomènes et les réactions en cascade et pouvoir, demain, stimuler la plante pour la préparer aux agressions biotiques (ravageurs, parasites) et/ou abiotiques (stress hydrique). Dans nos essais, nous avons noté des résultats encourageants pour la Fusariose des épis, la septoriose sur céréales et le mildiou de la vigne, qui restent à confirmer cette année.

L'axe du désherbage durable est aussi une priorité et un défi technique à relever. Nous expérimentons le désherbage mixte qui associe le travail mécanique (bineuse, herse étrille) avec la chimie (herbi-semis, désherbineuse). En parallèle, nous ouvrons quelques pistes de développement vers des extraits de plantes aux pouvoirs allélopathiques, et regardons de près l'intérêt du Bois Raméal Fragmenté sur cultures

pérennes afin de limiter l'usage d'herbicides.

Dans tous les cas, le développement de ces nouvelles pistes de protection nécessite d'évoluer dans un contexte agronomique sain : allongement des rotations, itinéraires culturaux adaptés et choix de variétés plus tolérantes. L'intégration de ce système de production à grande échelle nécessite du temps et des moyens humains et financiers pour accompagner l'agriculteur dans ce changement.

Il est donc indispensable de travailler en réseau avec l'ensemble des expérimentateurs, des Instituts techniques, des organismes stockeurs et en partenariat étroit avec les organismes de recherche. L'enjeu nécessite une participation de tous.

Olivier ROUMEGUERE  
Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne

# ECOPHYTO 2018

## Axe 4 : Former et professionnaliser

**L'axe 4 vise à développer par la formation les compétences des acteurs concernés par l'utilisation des produits phytosanitaires. Un certificat, nommé Certiphyto, obtenu à la suite d'une formation ou d'une évaluation sera nécessaire pour l'achat de produits phytopharmaceutiques<sup>(3)</sup> et pour la détention d'un agrément d'entreprise<sup>(4)</sup>. Il concernera différentes spécialités : usage agricole, usage non agricole ; conseil, délivrance, distribution, vente de produits phytopharmaceutiques<sup>(5)</sup>.**

### Le Dispositif expérimental « Certiphyto 2009-2010 »

Le MAAP a mis en place un dispositif expérimental pour tester le Certiphyto « usage agricole des produits phytopharmaceutiques, catégorie décideur d'exploitation ». Ce dispositif a été mis en œuvre en novembre 2009 et prendra fin le 31 décembre 2010. Plusieurs modalités d'obtention sont expérimentées : un test (QCM) « Voie B » ; un test accompagné d'une for-

3. Plan Echophyto 2018 : « sera à terme (2014) nécessaire pour l'achat de produits phytopharmaceutiques »

4. Selon le Projet de Loi Grenelle II de l'environnement : « [...] Est subordonné à la détention d'un agrément pour l'exercice des activités suivantes : la mise en vente, la vente ou la distribution à titre gratuit des produits phytopharmaceutiques [...] l'application, en qualité de prestataire de service, [...] le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques [...] ».

5. Selon le Décret n° 2009-1619 et le Décret modificatif de ce dernier n° 2010-318

mation d'une journée « Voie C » ; une formation de deux jours « Voie D ». La validation des diplômes, « Voie A », est exclue du dispositif expérimental mais sera réintégrée dans le dispositif définitif. Pendant cette phase d'expérimentation, les candidats admis se verront décerner un Certiphyto d'une durée de validité de dix ans.

Un dispositif expérimental Certiphyto pour les conseillers en produits phytosanitaires démarre en juin et s'achèvera au 31 décembre 2010. Deux voies sont proposées aux candidats : « Voie B » et « Voie D » avec une durée de formation de trois jours.

Le dispositif Certiphyto Usage agricole connaît un succès important auprès des agriculteurs. Au 1<sup>er</sup> mai 2010, on estime à plus de 10 000 le nombre d'agriculteurs déjà formés, ce résultat pourrait atteindre 40 000 d'ici la fin de l'année.

Les 74 Chambres d'agriculture et leurs centres de formation affiliés habilités sont très actifs dans le dispositif : environ 37 % des agriculteurs déjà formés l'ont été dans des Chambres d'agriculture.

Fatma TERGOU  
APCA, Chargée de mission formation

### Les formations Certiphyto des Chambres d'agriculture de Normandie

#### CRA Normandie

Les Chambres d'agriculture de Normandie ont formé à ce jour, en 64 sessions, plus de 900 agriculteurs, avec le concours des Mutualités Sociales Agricoles (MSA) sur le module concernant la prévention des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires pour la santé des utilisateurs.

Les premières évaluations de formations, sur 187 agriculteurs formés par la voie D, montrent que 93 % d'entre eux sont satisfaits de la formation. Ils considèrent qu'elle permet une remise à niveau des acquis et une prise de conscience des risques. A l'issue des formations, les stagiaires estiment

Pour traiter demain ...

Obtenez gratuitement votre  
**CERTIPHYTO**  
avec  
les Chambres d'Agriculture  
de Normandie

Logo of the European Union, the French Republic, and the 'viveo' logo.



mieux appréhender les aspects «prévention santé / sécurité» (92%) et les éléments visant à définir leur stratégie pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires (90%).

### La force de l'organisation normande

Fin mars 2009, le Bureau de la Chambre régionale d'agriculture a validé la participation des Chambres d'agriculture de Normandie à l'expérimentation du Certiphyto. Un groupe projet a été missionné pour travailler sur la réponse à l'appel à candidature lancé par la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche. Une fois les Chambres agréées par le ministère, le même groupe projet a réalisé des outils de formation et de communication communs : le flyer et les articles de communication, les diaporamas présentés et les documents synthétiques remis aux agriculteurs sont communs aux cinq départements normands.

### 75 nouvelles sessions programmées à l'automne

La phase expérimentale ayant été prolongée jusqu'au 31 décembre 2010, les

Chambres d'agriculture de Normandie ont d'ores et déjà programmé 75 nouvelles sessions à l'automne.

**Emilie CHÉRON**

*chargée de mission environnement,  
CRA Normandie*

### L'agrément d'entreprise

La mise en vente, la vente, la distribution, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques seront soumis à un agrément.

Les Chambres d'agriculture sont impactées par l'agrément du conseil phytopharmaceutique. Cet agrément sera «délivré par l'autorité administrative à toute personne morale ou physique» qui justifiera :

- de la souscription d'une police d'assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle et notamment les atteintes accidentelles à l'environnement,
- de la certification par un organisme certificateur de la conformité au référentiel d'entreprise pour le conseil phytopharmaceutique,
- de la justification de l'obtention du Certiphyto conseil pour les conseillers concernés.

Le référentiel sur lequel s'appuiera la certification du conseil phytopharmaceutique est actuellement en cours de formalisation. L'APCA a été désignée chef de file pour coordonner sa conception dans le cadre d'un groupe de travail auquel participent des conseillers et responsables de services de Chambres d'agriculture, des membres de COOP de France, FNA, INVIVO et PCIA (conseil indépendant).

Un projet de référentiel est aujourd'hui écrit et a été soumis à la DGAL. Après différentes phases de validation, le calendrier prévoit qu'il sera applicable en juin 2011, en même temps que les trois autres référentiels : vente au grand public, distribution à usage professionnel et application pour le compte de tiers.

Les Chambres d'agriculture sont aujourd'hui dotées d'un référentiel de certification de services porté par AFNOR certification pour leurs activités de formation et de conseil («Services aux entreprises Agricoles et aux acteurs des territoires»).

Lorsque le référentiel pour le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sera officiel, la demande de l'APCA est qu'il soit intégré au référentiel des Chambres. Ainsi, une Chambre certifiée sur la base du référentiel de certification de services, le sera aussi pour le conseil phytopharmaceutique.

**Sylvie SEUTÉ**

*APCA, Pôle Recherche,  
Développement, Formation*

# ECOPHYTO 2018

## Axe 5 : Surveiller

**L'axe 5 vise à renforcer les réseaux de surveillance des bio-agresseurs et des effets indésirables de l'utilisation des pesticides, afin d'aboutir à une meilleure information phytosanitaire, partagée et mutualisée entre les différents acteurs<sup>6</sup>. L'information collectée permet d'établir des synthèses et des analyses de risque au niveau des territoires, basées sur les stades phénologiques, les seuils de nuisibilité et les conditions météorologiques.**

L'information est mise à disposition dans les Bulletins de Santé du végétal (BSV), diffusés gratuitement sur les sites Internet des Chambres d'agriculture, des DRAAF et des autres partenaires. Les BSV ne contiennent pas de préconisation et serviront de base au conseil agricole en matière de produits phytosanitaires.

Afin de disposer d'informations partagées, des protocoles d'observation harmonisés, qui seront utilisés par l'ensemble des participants au réseau, ont été élaborés pour de nombreuses cultures.

Le Comité National d'Epidémiosurveillance, présidé par la direction générale de l'Alimentation du ministère de l'Agriculture, pilote la mise en œuvre de cet axe. Un Comité Régional d'Epidémiosurveillance, présidé par le président de la Chambre Régionale d'agriculture, organise le dispositif au niveau régional.

Les Chambres d'agriculture se sont fortement impliquées dans la structuration du réseau de Surveillance et dans son fonctionnement. Outre la présidence du Comité régional, elles réalisent l'animation inter-

filiales dans l'ensemble des régions, animent certaines filières, participent à l'administration des outils de saisie des données et réalisent des observations.

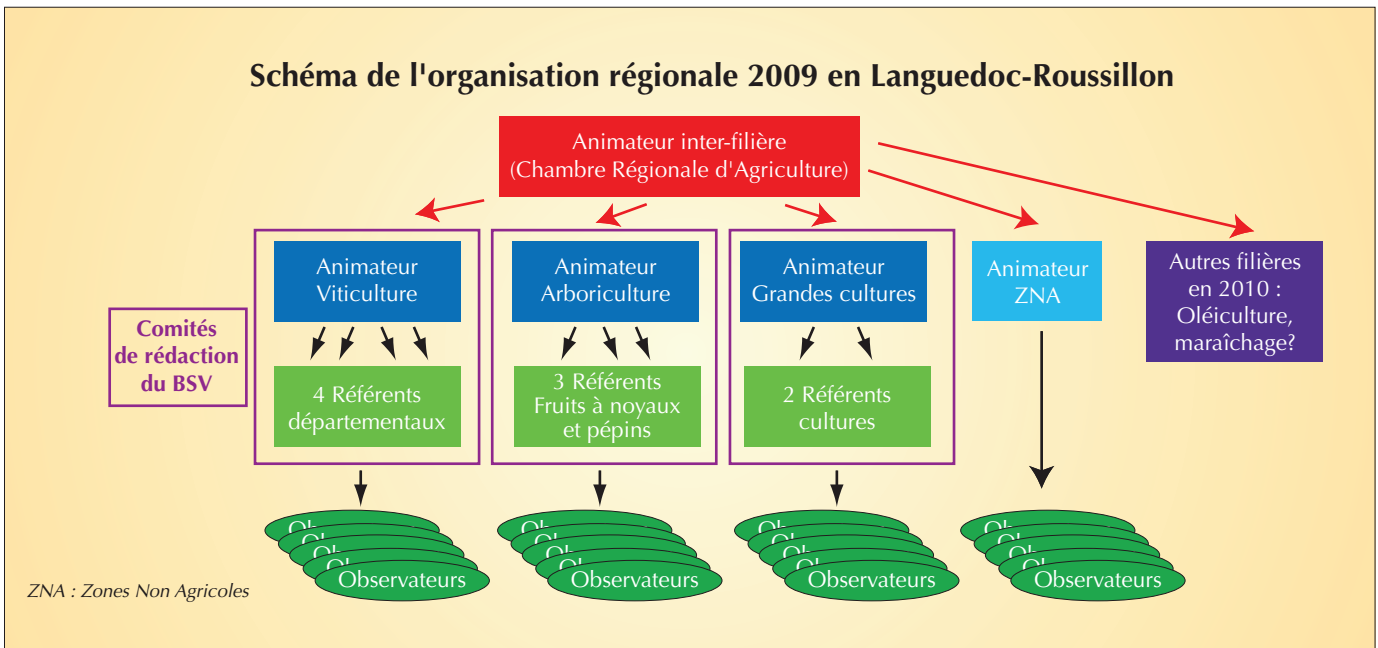
### Un réseau mis en place en 2009, qui se développe en 2010

En 2009, le réseau a été mis en place dans l'ensemble des régions métropolitaines et en Martinique. **Plus de 4 500 parcelles** ont été suivies par de nombreux partenaires (Chambres d'Agriculture, Fédérations de défense contre les organismes nuisibles, Instituts Techniques, Coopératives, Négoces, Organisations de producteurs...) permettant la publication de **plus de 800 BSV**.

En 2010, la Guadeloupe et la Réunion rejoindront le dispositif. Le nombre de filières suivies, le nombre de parcelles observées et le nombre de BSV publiés augmenteront fortement. Il est ainsi prévu d'observer plus de 8 000 parcelles sur l'ensemble du territoire afin de diffuser quelques 2 000 BSV.

6. *Eléments d'orientation et de cadrage du dispositif : circulaire CAB/C2009-0002, 4 mars 2009, Ministère de l'agriculture et de la pêche.*

## Schéma de l'organisation régionale 2009 en Languedoc-Roussillon



Le réseau pourrait par la suite être élargi au suivi des effets non intentionnels de l'utilisation des pesticides, comme l'apparition de résistances aux produits.

### VGObs, l'outil de Surveillance Biologique APCA – FNLON



L'APCA et la FNLON (Fédération Nationale de Lutte contre les Organismes Nuisibles) ont conclu le 21 juillet 2009 une convention de partenariat, afin de promouvoir une approche mutualisée de la gestion du sanitaire végétal. Dans cette optique, l'APCA et la FNLON ont mis en place un outil de surveillance biologique commun, VGObs. Ouvert à l'ensemble des partenaires, il permet de recueillir les données d'observation pour toutes les cultures, de les traiter et de

les utiliser pour la rédaction des Bulletins de Santé du Végétal. Il permettra d'exporter les données vers le futur système d'information de l'Etat.

VGObs est accessible sur Internet à l'adresse suivante : [www.vgobs.com](http://www.vgobs.com).

Claire VINGUT  
APCA, Pôle Entreprises et Territoires

### La mise en place de la Surveillance Biologique en Languedoc - Roussillon

#### Le contexte régional de la production végétale

La région Languedoc-Roussillon est concernée par des productions adaptées à ses spécificités agro-climatiques méditerranéennes. 60% des surfaces (hors prairies) sont dédiées à la vigne, 30% aux grandes cultures (y compris riz et semences), 5% aux cultures fruitières et 2% aux cultures légumières.

Le Languedoc-Roussillon est un carrefour d'échanges entre les zones méditerranéennes, voire tropicales (MIN Saint-Charles), et celles plus septentrionales. La région est fortement exposée aux risques liés aux organismes nuisibles émergents.

#### Les axes de travail régionaux

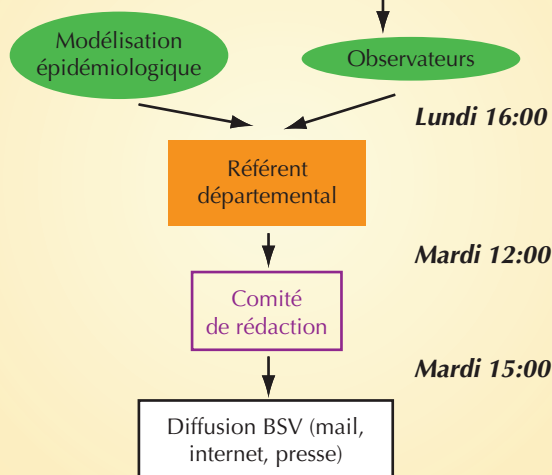
Par delà l'aspect production, la région présente également une grande diversité organisationnelle liée au déploiement des cultures sur le territoire et au fonctionnement en réseaux initié depuis parfois longtemps par les différents partenaires. Ainsi, l'organisation départementale de la filière viticole côtoie une organisation par bassins des filières grandes cultures, cultures fruitières et cultures maraîchères.

Pour permettre une avancée rapide de la mise en place du réseau d'épidémiologie régionale, le comité régional a souhaité :

- une structuration qui s'appuie sur les réseaux existants, en faisant évoluer, vers le dispositif recherché, les écarts identifiés;
- une structuration différenciée, qui devrait permettre d'aboutir rapidement à un dis-

### Procédure de rédaction du BSV Viticulture

Parcelles de référence et/ou conjoncturelles



positif opérationnel pour les filières déjà structurées (vigne, grandes cultures, cultures fruitières). Pour les autres, un travail de structuration doit être préalablement engagé.

#### Un exemple : la viticulture

En 2009, le comité de rédaction du Bulletin de Santé du Végétal s'organise autour d'un animateur filière viticulture (Chambre régio-

nale d'agriculture). Il est constitué de référents départementaux (issus des Chambres) et du SRAL (Service régional de l'alimentation), qui secondent l'animateur dans le maillage territorial. Ils supervisent la réalisation des observations au sein de leur département et transmettent une évaluation du risque à partir du traitement collégial des données et des informations produites par les modèles épidémiologiques. Cette

organisation est nécessaire pour assurer un dispositif crédible.

En effet, du réseau SRPV (Service régional de la Protection des végétaux) Viticulture, composé de six observateurs, nous passons en 2009 à une quarantaine de techniciens Chambre, chacun suivant six parcelles. En 2010, le réseau intègre les techniciens des coopératives et de la distribution : le nombre d'observateurs double et le maillage du territoire s'intensifie. La situation sanitaire régionale est ainsi mieux analysée et partagée.

Le BSV validé est envoyé par mail à tous les partenaires : il paraît sur le site Internet de la DRAAF, de la Chambre Régionale d'agriculture et dans la presse spécialisée. Il est hebdomadaire dès avril.

#### Des actions inter-régionales

Une réunion regroupant les animateurs inter-filières Rhône-Alpes, PACA et Languedoc-Roussillon a eu lieu. Elle a permis de réfléchir à la mise en place de BSV inter-régionaux (riz, olivier...) et aux possibilités d'échanges d'observations pour certaines cultures (pêcher, abricotier, pommier, prunier, vigne...).

**Christel CHEVRIER**  
Chambre Régionale d'Agriculture  
Languedoc - Roussillon



# ECOPHYTO 2018

## Axe 6 : Spécifique DOM

**L'ensemble des actions du plan Ecophyto 2018 s'applique aux Départements d'Outre-Mer. Lors du séminaire Ecophyto DOM de mars-avril 2008, des besoins spécifiques mis en évidence, seront traités dans le cadre de cet axe 6.**

Des travaux seront menés pour mettre en place un système de collecte des Produits Phytosanitaires Non Utilisables (PPNU), étudier des alternatives durables aux traitements aériens, engager un programme d'expérimentation sur la protection des cultures pour les usages vides et mineurs et structurer les acteurs via des plates-forme techniques favorisant le transfert de connaissances. D'ores et déjà, le financement d'une personne chargée de mobiliser l'offre de recherche appliquée, de la diffuser et d'identifier les besoins de recherches ou expertises est prévu en 2010 dans un organisme de développement agricole de chaque DOM.

### La mise en œuvre d'Ecophyto 2018 en Guadeloupe

Suite au séminaire Ecophyto DOM, la Chambre d'agriculture de la Guadeloupe a installé un comité de pilotage chargé d'élaborer le programme régional 2008/2013.

7. SPV : Direction de l'agriculture et de la forêt – service de la protection des végétaux : Marc VIEL, Emilie CAILLAUX, Ketty LOMBION.

8. FREDON Guadeloupe : Christina JACOBY-KOALY.



Validé par la CDOA (Commission Départementale d'Orientation Agricole), ce programme a été rapidement limité par des financements faibles. La première subvention a cependant permis au Centre Technique de la Canne et du Sucre d'obtenir l'agrément Bonnes Pratiques d'Expérimentation toutes cultures tropicales, dotant ainsi le territoire d'un outil structurant pour l'expérimentation.

Les circonstances exceptionnelles de la grève générale ayant perturbé la mise en œuvre des actions, la Chambre d'agriculture de la Guadeloupe a procédé à la reprise de l'animation fin 2009 en constatant les écarts par rapport aux prévisions.

La prise en compte de la gouvernance nationale, de la volonté des professionnels de promouvoir une agriculture durable et de ne pas réitérer l'expérience de 2009 a permis de relancer l'animation et de traiter au sein du groupe technique Chambre-

SPV<sup>(7)</sup>-FREDON<sup>(8)</sup> les demandes de l'administration et les attentes de nos partenaires.

En 2010, la Chambre d'agriculture de la Guadeloupe va poursuivre l'animation du programme régional, communiquer sur le plan Ecophyto 2018, mobiliser l'offre de recherche appliquée pour répondre aux besoins des professionnels et mettre en place une campagne de collecte du gisement de PPNU. Elle va également assurer la présidence du Comité Régional d'Epidémiologie et apporter son expertise dans l'animation de la Surveillance Biologique pour les filières vivrières et cultures maraîchères.

**Edmond RUBRICE**  
CDA Guadeloupe

# ECOPHYTO 2018

## Axe 7 : Spécifique

### Zones Non Agricoles (ZNA)

**Les agriculteurs sont souvent considérés comme responsables de la contamination de l'environnement par les pesticides. Or ces produits, essentiellement des herbicides, sont également utilisés par application de surface dans les zones non agricoles<sup>(9)</sup> par les jardiniers amateurs, les collectivités locales, les gestionnaires d'infrastructures, etc. Les usages non-agricoles seraient à l'origine, sur certains bassins versant très urbanisés, d'une part importante de la pollution de l'eau. En effet, l'utilisation des désherbants sur des surfaces peu perméables peut entraîner la contamination des eaux par lessivage.**

L'objectif général de réduction d'usage des pesticides a aussi été appliqué aux ZNA, qui ont fait l'objet d'une attention particulière dans le plan Ecophyto avec la création d'un axe 7 spécifique, dont le pilotage a été confié au ministère chargé de l'Ecologie.

Les actions qui y sont prévues reposent pour une part sur la réglementation, avec

9. Les pesticides utilisés en ZNA ne représentent que 5 à 6 % du total utilisé en France (Source : UPJ, 2009)

10. *Emploi Autorisé dans les Jardins (EAJ)* : Arrêté du 6 octobre 2004

11. Les jardiniers amateurs utiliseraient près des 2/3 des pesticides appliqués en ZNA (Source : UPJ, 2009)

12. Fédération des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

notamment la réforme de l'agrément professionnel pour les prestataires et la distribution, la révision des conditions d'octroi de la mention EAJ<sup>(10)</sup> et l'encadrement de l'utilisation des produits à base de substances extrêmement préoccupantes dans les lieux publics. Ces actions sont en cours de réalisation, pour certaines par l'intermédiaire de la loi Grenelle 2.

D'autre part, il est prévu d'engager toutes les parties prenantes par des accords partenariaux, et de communiquer vers les utilisateurs. Ce thème constitue le point fort de l'axe 7, en particulier en ce qui concerne les jardiniers amateurs<sup>(11)</sup>.

Un accord cadre relatif à l'utilisation des pesticides par les jardiniers amateurs a été signé le 2 avril 2010 par Chantal Jouanno, ministre en charge de l'écologie. Cet accord a été suivi en Mai par le lancement d'une campagne de communication à destination des jardiniers amateurs et par la mise en place d'une plate-forme web d'échange et de promotion des pratiques peu consommatrices de pesticides (disponible au second semestre 2010).

En ce qui concerne les usages professionnels, un accord-cadre relatif à l'usage des pesticides sur les voies ferrées a été conclu le 16 mars 2007 avec la SNCF et RFF (Réseau ferré de France). Cet accord sera renouvelé en 2010. Une charte a été signée le 2 mars 2006 avec la filière golfs, sur la gestion de l'eau. Son contenu doit être étendu très prochainement aux pesticides.

Enfin, un accord cadre relatif à l'usage général des pesticides par les professionnels en ZNA sera conclu début juin 2010.

Ces actions nationales sont d'ores et déjà bien relayées sur le terrain comme en témoignent les nombreuses initiatives des collectivités territoriales (cf. guide de la gestion durable des espaces verts de la FNCAUE<sup>(12)</sup>), des professionnels des espaces verts et des gestionnaires d'infrastructures. Elles doivent maintenant être diffusées très largement et suivies localement.

**Dominique POUJEAUX**  
Ministère de l'Ecologie, de l'énergie,  
du développement durable et de la mer



# ECOPHYTO 2018

## Axe 8 : Suivre et communiquer

**Les enjeux de cet axe sont d'organiser une gouvernance efficace et de communiquer vers l'ensemble des acteurs sur la mise en œuvre du plan Ecophyto 2018.**

Une animation régionale est prévue, permettant l'appropriation du plan par les acteurs locaux<sup>(13)</sup>. Elle s'appuie sur un Comité Régional d'Orientation et de Suivi (CROS), instance décisionnelle présidée par le préfet de région et rassemblant l'ensemble des parties prenantes (administrations, représentants de la profession agricole, associations de défense des consommateurs et de l'environnement, collectivités, agence régionale de santé, etc.). Ce comité à vocation à maintenir une cohérence globale de la mise en œuvre du plan en région, permettre la concertation entre parties prenantes et la diffusion de l'information. Le CROS s'appuie sur des groupes techniques adaptés, chargés de la formulation de propositions opérationnelles : groupe régional d'action phytosanitaire (GRAP), Comité Régional d'épidémiologie...

Dans chaque DRAAF, un chef de projet Ecophyto a été désigné pour organiser le pilotage régional du plan. Un animateur Ecophyto est chargé, dans chaque Chambre Régionale d'agriculture et dans chaque Chambre de DOM, de contribuer à la mise en œuvre régionale du plan en participant au bon fonctionnement du CROS et de ses groupes de travail et à la communication auprès des professionnels.

Des campagnes de communication nationales verront le jour dès 2010, destinées aux utilisateurs de pesticides dans un premier temps (agricoles et non agricoles) et au grand public dans un deuxième temps. Un site Internet sera également mis en place.

Au niveau régional, un plan de communication devra relayer le plan national et valoriser les initiatives locales.

Claire VINGUT

APCA, Pôle Entreprises et Territoires

### Pilotage d'Ecophyto 2018 : l'organisation Bretonne

En Bretagne, les Chambres d'agriculture ont souhaité fédérer l'ensemble de la profession afin de construire un projet cadre. Cette organisation professionnelle de concertation, appelée « Ecophyto Bretagne, la profession agricole s'engage », a élaboré, en lien avec l'administration le schéma de gouvernance ci dessous.

Le CROS se réunit une fois par an et s'appuie sur un CROSOP (CROS opérationnel) pour la mise en œuvre et le suivi des actions du plan. Afin d'assurer son opérationnalité, le CROSOP est composé de seulement 13 structures, dont 6 issues de la profession, contre 51 pour le CROS.

Ce Comité, en charge du pilotage pratique du plan, s'appuie sur quatre commissions. La CRA Bretagne préside la Commission Agronomie au titre d'« Ecophyto Bretagne » ;



cette structure professionnelle se réunit chaque jour en amont de la Commission élargie, afin d'y porter des propositions concertées et cohérentes. Les Chambres d'agriculture participent également aux trois autres commissions.

L'animateur Ecophyto de la Chambre, en plus des missions générales présentées plus haut, sera en charge de l'animation de la Commission Agronomie et de la concertation professionnelle dans le cadre de la structure « Ecophyto Bretagne ».

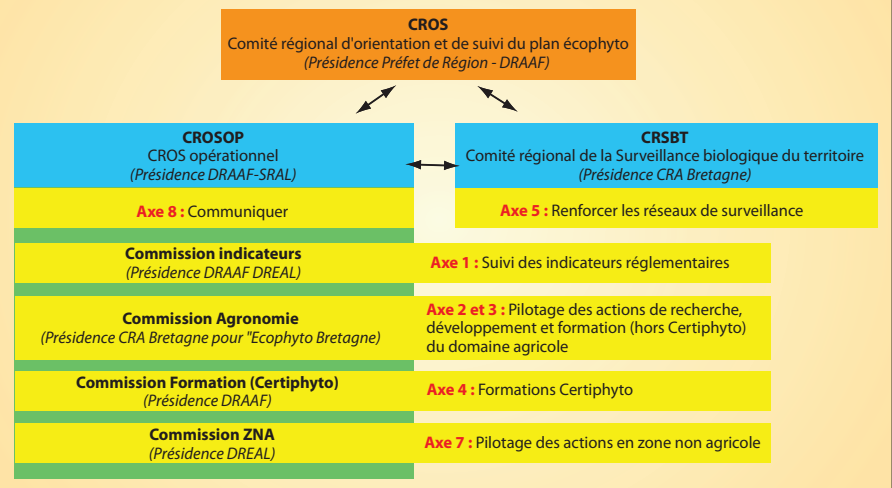
Une première opération, « le rendez vous de la recherche appliquée Ecophyto Bretagne », a été organisée les 3 et 4 juin 2010 à Kerguéhennec (Morbihan). D'autres actions de communication sont prévues : organisation de conférences-débat, articles dans les revues spécialisées, courriers aux agriculteurs, etc.

Olivier MANCEAU

Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor

### Schéma d'organisation pour le pilotage du plan Ecophyto 2018 en Bretagne

Rq. : Chaque commission sera en charge de l'élaboration et du suivi d'indicateurs spécifiques aux actions qu'elle met en œuvre



13. Circulaire CAB/C2009-0004, 28 avril 2009, Ministère de l'agriculture et de la pêche